



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DE L'AXE RHÔNE-SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole d'accord portant sur le volet mobilités 2023-2027

**à intégrer par avenant au Contrat de Plan Interrégional État Régions (CPIER)
Rhône-Saône**

Entre

L'État, représenté par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnatrice de l'axe Rhône-Saône, Mme Fabienne BUCCIO

Et

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par son Président, M. Laurent WAUQUIEZ

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil régional Occitanie, représenté par sa Présidente, Mme Carole DELGA

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté par son Président, M. Renaud MUSELIER

La Compagnie Nationale du Rhône, représentée par sa Présidente du Directoire, Mme Laurence BORIE-BANCEL

L'établissement public Voies Navigables de France, représenté par son Directeur général, M. Thierry GUIMBAUD

partenaires signataires du CPIER Rhône-Saône ;

ainsi que :

La Métropole de Lyon, représentée par son Président, M. Bruno BERNARD

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Mme Martine VASSAL

Le Grand port maritime de Marseille, représenté par son Président du Conseil de surveillance, M. Christophe CASTANER

Ci-après collectivement dénommés « Les Parties »,

Préambule

Par courrier du 5 juin 2023, la Première ministre a transmis à la Préfète coordonnatrice de l'axe Rhône-Saône un mandat de négociation relatif à l'intégration par avenant au CPIER Rhône-Saône 2021-2027 du volet mobilités portant sur la période 2023-2027.

Il est ici précisé qu'à la date de signature du présent protocole d'accord, le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 est signé par l'ensemble des partenaires du CPIER, en intégrant un volet mobilité qui ne porte que sur la période 2021-2022.

Le présent protocole d'accord a donc pour effet de préciser les priorités opérationnelles du CPIER portant sur les opérations liées à la mobilité pour la période non couverte par le CPIER dans sa forme actuelle, soit les années 2023 à 2027 incluses. Ce protocole a vocation, après signature, à être intégré au CPIER 2021-2027 par avenant.

Il constitue un partenariat entre l'État, dont Voies Navigables de France, les Régions, les Métropoles, le Grand Port Maritime de Marseille et la Compagnie Nationale du Rhône. Il a vocation à s'inscrire en complémentarité des opérations relevant des contrats de plan Etat-Région 2021-2027 des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce protocole d'accord s'inscrit dans la traduction du plan d'avenir pour les transports porté par le Gouvernement et traduit l'engagement fort de ce dernier pour la mobilité décarbonée. Plus spécifiquement, l'engagement particulier du Président de la République dont l'ambition est de faire du Grand port maritime de Marseille la tête de pont d'un axe Méditerranée-Rhône-Saône pensé comme un corridor logistique et industriel décarboné, a conduit le Gouvernement à un effort financier exceptionnel dans le cadre du présent protocole : ainsi l'État s'engage à investir 100 M€ sur l'ensemble de l'axe dont 34 M€ directement dédiés aux actions les plus structurantes.

Article 1 – Orientations et objectifs du volet 2 « Développer un transport fluvial performant et écologique » du plan Rhône-Saône 2021-2027

Les Parties signataires s'accordent sur la nécessité de faire du transport fluvial un levier de report modal performant pour les flux de marchandises. En particulier, le transport fluvial a vocation, en adressant les marchés sur lesquels il est compétitif à :

- Conforter et développer l'hinterland des ports maritimes de Marseille-Fos et Sète et créer un corridor industriel et logistique performant et décarboné sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône ;
- Développer la massification des flux de marchandises via les ports intérieurs de l'axe, renforcer la compétitivité de ces derniers
- S'articuler avec le transport ferroviaire pour proposer une offre massifiée d'axe, notamment en faveur du desserrement du nœud ferroviaire lyonnais
- Réduire les nuisances liées au transit routier de marchandises dans les vallées du Rhône et de la Saône, et le long du canal du Rhône à Sète ;
- Répondre aux enjeux de livraison décarbonée de marchandises dans les grandes agglomérations.

Le volet 2 du CPIER est décliné en objectifs opérationnels :

- Développer le secteur fluvial et améliorer l'ancrage territorial et socio-économique des ports, par la promotion, la prospective, les innovations et les expérimentations, la formation, la stratégie foncière, la gouvernance, l'évaluation... ;
- Moderniser les infrastructures fluviales et multimodales (y compris les interfaces mer/fleuve dans les ports maritimes et fer/fleuve dans les ports intérieurs pour renforcer la performance des ports et l'attractivité de la filière (ouvrages, infrastructures, capacités de stationnement, plateformes portuaires, réparation navale et déchirage) ;
- Accompagner la transition énergétique, écologique et numérique du transport fluvial et des ports (flotte et outillages, technologies numériques, services à terre, qualité de l'air et avitaillement en énergie alternative).

Article 2 – Contributions globales sur la période 2023-2027 et sur la période 2021-2027

Le volet mobilité du CPIER 2021-2027 est constitué de financements apportés par l'État et ses partenaires et répartis comme suit :

- **sur les années 2021 et 2022**, une première enveloppe dont le montant s'est élevé à 23 M € d'engagements des signataires du CPIER ;
- **sur la période 2023-2027**, le présent protocole prévoit une participation des partenaires du CPIER s'élevant à 176,25 M€.

Le présent protocole acte la participation financière sur la période 2023-2027 de l'ensemble des partenaires du CPIER, ainsi que de la Métropole de Lyon et du Grand Port Maritime de Marseille, pour un coût total d'opérations pour la période 2023-2027 estimé à 300 M€.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'engage à soutenir financièrement la démarche, son engagement financier sera précisé ultérieurement.

Les participations des signataires du CPIER pour la période 2023-2027, et la globalité de la période 2021-2027 sont les suivantes :

Volet mobilité du CPIER – contributions des partenaires du CPIER										
2023-2027 et 2021-2027										
en M€	État				CNR	Région Bourgogne -Franche- Comté	Région Auvergne- Rhône- Alpes	Région Occitanie	Région Provence- Alpes- Côte- d’Azur	Total
	Crédits portua ires	Envelo ppe MeRS	VNF	Total État						
Pour mémoire , engagé 2021- 2022	1,8	0	12,6	14,4	2,6	0,2	4,3	1	0,55	23
Contribu tion 2023- 2027	20	34	46	100	35,7	3,9	4,2	24	8,45	176,3
TOTAL 2021- 2027	21,8	34	58,6	114,4	38,3	4,1	8,5	25	9	199,3

En complément des partenaires du CPIER, pour la période 2023-2027 :

La Métropole de Lyon apporte son concours à hauteur de 2,7 M€.

Le Grand port maritime de Marseille apporte son concours à hauteur de 2 M€.

La Métropole Aix-Marseille-Provence précisera son concours financier ultérieurement.

Le FEDER est mobilisé à hauteur de 10 M€ sur l’axe. La ventilation des crédits FEDER figurant en annexe détaillée est indicative, l’attribution des fonds dépendra de l’instruction des dossiers et de leur éligibilité.

Par ailleurs, VNF mobilise près de 15M€ sur 2021-2027 pour le financement des projets des chargeurs et des transporteurs dans le cadre des dispositifs Plan d’Aide au Report Modal (PARM) et Plan d’Aide à la Modernisation et à l’Innovation de la flotte (PAMI) que VNF pilote.

Article 3 – Répartition des enveloppes 2023-2027 par priorités d'intervention

3.1. Priorités d'intervention pour le volet relatif au transport fluvial

Les Parties reconnaissent comme structurantes et prioritaires notamment les opérations suivantes :

- L'entretien et la remise en état des ouvrages des voies navigables : en particulier, le Canal du Rhône à Sète dont l'enjeu de maintien en navigabilité pour le fret a été considéré comme une des priorités en matière d'infrastructures dans le rapport du préfet coordonnateur de l'axe au Premier ministre du 30 mars 2022, doit faire l'objet de travaux de confortement d'urgence, puis de restauration des berges et de traitement des sédiments. L'ensemble des opérations nécessaires à la sauvegarde, puis au développement du trafic de fret est considéré comme prioritaire, estimé à 54,29 M€ sur la période 2023-2027, à parité entre l'État et la région Occitanie et en recherchant autant que possible des financements européens au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). La modernisation des écluses et barrages et la gestion centralisée automatisée des écluses de la Saône grand gabarit est également une priorité pour fiabiliser la navigation sur le bassin, ainsi que le développement du report modal de Marignane à Martigues ;
- Le développement de l'offre de services aux navigants : la réparation navale au niveau d'Arles et l'établissement d'un nouveau site de déchirage de bateaux sur l'axe, ainsi que le développement de services à terre : avitaillement, postes de stationnement, ...
- L'accompagnement de la profession et les mesures de soutien au trafic : verdissement, développement de la cale, incitations, formation notamment.

Ce volet représente un coût total d'opérations pour la période 2023-2027 estimé à 159,6 M€, financé selon la répartition suivante :

Volet mobilité 2023-2027 – contribution des partenaires du CPIER										
volet transport fluvial										
en M€	État				CNR	Région Bourgogne -Franche- Comté	Région Auvergne- Rhône- Alpes	Région Occitanie	Région Provence- Alpes- Côte- d'Azur	Total
	Crédit s portua ires	Envelo ppe MeRS	VNF	Total État						
2023- 2027 : volet fluvial	0	7,43	45,35	52,8	10,95	1,13	0,5	24	3,8	93,2

3.2. Priorités d'intervention pour le volet relatif aux opérations portuaires

Les Parties reconnaissent comme structurantes et prioritaires notamment les opérations suivantes :

- L'ensemble des actions d'études, d'investissement et de foncier à engager d'ici fin 2027 et concourant directement à la structuration de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône : sera notamment proposée la constitution d'un fonds de mobilisation et d'aménagement du foncier à vocation industrielle ;
- L'amélioration de l'interface mer/fleuve sur les terminaux à conteneurs de Fos : études d'infrastructures pour la création d'un quai dédié aux barges voire premiers travaux et déploiement d'un système informatique de gestion des escales ;
- La modernisation des ports de Bourgogne-Franche-Comté: Pagny, Chalon, Mâcon
- La modernisation et le développement des ports et quais publics de la région urbaine lyonnaise et de l'aire d'influence lyonnaise : Villefranche sur Saône, Edouard Herriot, Loire sur Rhône, Salaise-Sablons / Inspira, la modernisation du port de Portes lès Valence ;
- La modernisation des ports fluviaux et sites industrialo-portuaires du Rhône méridional : Bollène, Mondragon, Laudun l'Ardoise, Avignon Le Pontet et Courtine, Tarascon, Beaucaire, Arles ;
- L'aménagement d'un chantier de transport combiné dans l'Est lyonnais qui est stratégique notamment pour le port de Marseille-Fos.

Ce volet représente un coût total d'opérations pour la période 2023-2027 estimé à 141,3 M€, financé selon la répartition suivante :

Volet mobilité 2023-2027 – contribution des partenaires du CPIER										
volet portuaire										
en M€	État				CNR	Région Bourgogne-Franche-Comté	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Région Occitanie	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Total
	Crédits portuaires	Enveloppe MeRS	VNF	Total État						
2023-2027 : volet portuaire	20	26,57	0,65	47,2	24,75	2,77	3,7	0	4,65	83,1

La maquette financière correspondant aux priorités et à l'engagement financier des Parties est présentée en annexe n°1.

Certaines opérations de cette maquette seront précisées en cours d'exercice quant à leur portage (maîtrise d'ouvrage), coûts et financement.

Article 4 – Engagement des Parties sur le volet mobilité du CPIER 2023-2027

Les Parties s'engagent à soutenir l'intégration, par voie d'avenant, des termes du présent accord dans le contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) Rhône-Saône 2021-2027, en mobilisant au sein de leurs structures les moyens humains nécessaires et les moyens financiers.

Le projet de CPIER 2021-2027 Rhône-Saône ainsi modifié sera soumis aux consultations réglementaires (avis de l'autorité environnementale et consultation du public) à la suite de la signature de cet accord, en vue de la signature de l'avenant au contrat de plan en 2024.

La mise en œuvre du financement des opérations dans le cadre prévu en annexe n°1 n'est pas suspendue à la conclusion de l'avenant du CPIER.

Outre les instances du Plan Rhône-Saône, l'état d'avancement du volet mobilité du CPIER donne lieu à des restitutions au moins annuelles en Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône.

Par ailleurs, en 2025, un bilan et une revoyure de ce volet mobilité du CPIER devront être réalisés afin d'évaluer l'avancement des opérations et, le cas échéant, d'actualiser et d'adapter les plans de financement à travers la fongibilité entre opérations dans le cadre des enveloppes financières contractualisées par les partenaires dans le présent protocole.

Annexe : Maquette détaillée pour la période 2023-2027

Fait à Lyon, le

Pour l'État La préfète coordonnatrice de l'axe Rhône – Saône, préfète de la région Auvergne-Rhône Alpes Fabienne BUCCIO	Pour le Conseil régional d'Auvergne-Rhône- Alpes, Le Président, Laurent WAUQUIEZ
Pour le Conseil régional Bourgogne-Franche- Comté, La Présidente, Marie-Guite DUFAY	Pour le Conseil régional d'Occitanie, La Présidente, Carole DELGA
Pour le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Président, Renaud MUSELIER	Pour la Compagnie Nationale du Rhône, La Présidente du Directoire, Laurence BORIE-BANCEL
Pour Voies Navigables de France, Le Directeur Général Thierry GUIMBAUD	Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, La Présidente, Mme Martine VASSAL
Pour la Métropole de Lyon, Le Président, M. Bruno BERNARD	Pour le grand port maritime de Marseille, Le Président du conseil de surveillance, M. Christophe CASTANER

Secteur	Type d'opération	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage/ Porteur de projet	Coût total prévisionnel CPIER 2023 – 2027 (M€)	Part prévisionnelle Etat				Part prévisionnelle VNF				Part prévisionnelle CNR		Part prévisionnelle Région BFC		Part prévisionnelle Région AURA		Part prévisionnelle Région Occitanie		Part prévisionnelle Région PACA		Part prévisionnelle FEDER indicative sur la base des enveloppes du POI FEDER		Part prévisionnelle autres financeurs (Métropoles, Départements, ...) + participation des MOA autres que VNF et CNR		Equilibre plan de financement	Vérif total	Année prévisionnelle convention de financement
					Financement Etat ports	Enveloppe MERS	TOTAL crédits Etat	%	Inscrit/contractualisé CPIER	Valorisé	%		%		%		%		%		%		%		%				
Volet portuaire du CPIER 2023-2027																													
Ports	Ports intérieurs	MeRS : actions transversales d'études et constitution d'un fonds d'intervention foncière P1*	Divers acteurs possibles en fonction des actions : Etat, CNR, VNF, Medlink, GPMM, ports intérieurs...	13,00		9,50	9,50	73,1 %	0,45		3,5 %	0,60	4,6 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %	0,75	5,8 %	0,50	3,8 %		0,0 %	-1,20	91 %	2023-2027	
Ports	Ports intérieurs	MeRS : actions transversales d'études et constitution d'un fonds d'intervention foncière P2*	Divers acteurs possibles en fonction des actions : Etat, CNR, VNF, Medlink, GPMM, ports intérieurs...	10,00				0,0 %			0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	-10,00	0 %	2023-2027	
Ports	Ports intérieurs	Qualité de l'air et transition énergétique (stations d'avitaillement multi énergies, multi clients)*	Divers acteurs possibles en fonction des actions : VNF, CNR, Medlink, ports de l'axe, Région AURA, Etat...	3,00	0,43		0,43	14,3 %	0,20		6,7 %	0,25	8,3 %	0,17	5,7 %	1,20	40,0 %		0,0 %	0,25	8,3 %	0,50	16,7 %		0,0 %	0,00	100 %	2024-2027	
Ports	Ports intérieurs	Ports de Bourgogne-Franche-Comté - Modernisation des capacité de traitement de la plateforme de Pagny - Création d'un hub trimodal sur le port de Chalon - Modernisation de la plateforme de Mâcon	Gestionnaires portuaires	8,00	2,30	1,50	3,80	47,5 %			0,0 %		0,0 %	2,60	32,5 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	1,60	20,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Ports	Ports intérieurs	Port de Villefranche-sur-Saône	Gestionnaires portuaires	8,00	2,40	4,00	6,40	80,0 %			0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %	1,60	20,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Ports	Ports intérieurs	Port de Lyon	CNR et futur sous-concessionnaire	44,03	7,17	1,58	8,75	19,9 %			0,0 %	13,00	29,5 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %	22,29	50,6 %	0,00	100 %	2023 (portiques) 2025-2027 (investissements sous-concessionnaire)	
Ports	Ports intérieurs	Port de Salaise-Sablons / Inspira	CNR et futur sous-concessionnaire	20,00	2,00	4,00	6,00	30,0 %			0,0 %	6,00	30,0 %		0,0 %	1,50	7,5 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %	6,50	32,5 %	0,00	100 %	2023 (projet ferroviaire) 2025-2027 (investissements sous-concessionnaire)	
Ports	Ports intérieurs	Port de Portes les Valence	CNR et futur sous-concessionnaire	6,00	1,20		1,20	20,0 %			0,0 %	1,00	16,7 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %	3,80	63,3 %	0,00	100 %	2025-2027	
Ports	Ports intérieurs	Port d'Arles	CNR et futur sous-concessionnaire	6,00	1,25		1,25	20,8 %			0,0 %	1,00	16,7 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	1,25	20,8 %		0,0 %	2,50	41,7 %	0,00	100 %	2023 (voie ferrée) 2025-2027 (investissements sous-concessionnaire)	
Ports	Ports intérieurs	Sites industrialo-portuaires du Rhône hors sous-concessions portuaires publiques (dont sites du schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence et du schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridional...)	CNR Vienne Condrieu Agglomération (Loire sur Rhône)	3,30	0,25		0,25	7,6 %			0,0 %	1,65	50,0 %		0,0 %	1,00	30,3 %		0,0 %	0,40	12,1 %		0,0 %		0,0 %	0,000	100 %	2023-2027	
Ports	Ports maritimes	Développement de la multimodalité – Report modal fluvial Interface fluviale sur les terminaux à conteneurs de Fos (volet fluvial de l'Interface)	GPMM	10,00	3,00	1,50	4,50	45,0 %			0,0 %	1,25	12,5 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	2,00	20,0 %	0,25	2,5 %	2,00	20,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Ferroviaire	Ferroviaire	Port sec : Aménagement d'un chantier de massification dans l'est lyonnais*	Divers acteurs possibles en fonction du site retenu : opérateurs de transport combiné, syndicats mixtes etc...	10,00	0,00	4,50	4,50	45,0 %			0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %		0,0 %	-5,50	45 %	2023 (lancement des études)	
TOTAL PORTUAIRE				141,33	20	26,575	46,575	33,0 %	0,65	0	0,5 %	24,75	17,5 %	2,77	2,0 %	3,7	2,6 %	0	0,0 %	4,65	3,3 %	1,25	0,9 %	40,29	28,5 %	-16,70	88 %		
Volet fluvial du CPIER 2023-2027																													
Entretien et remise à niveau des ouvrages et cours d'eau																													
Voies Navigables	VNF	Modernisation des écluses et barrages de la Saône à grand gabarit (Pagny, Charnay, Dracé, Couzon , Ormes)	VNF	12,70		2,00	2,00	15,7 %	10,70		84,3 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Modernisation et restauration (gestion sédimentaire et confortement des berges) du canal du Rhône à Sète	VNF et Région Occitanie	54,29				0,0 %	20,00		36,8 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	24,00	44,2 %		0,0 %	2,00	3,7 %	0,00	0,0 %	-8,29	85 %	2023-2027	
Voies Navigables		Etudes et travaux pour le développement du report modal maritimo-fluvial sur les canaux entre Martigues et Marignane*	à définir	à définir		0,20	0,20												0,20		0,10							2024-2027	
Développement de l'offre de services aux navigants																													
Voies Navigables	VNF	Gestion centralisée du trafic et téléconduite des écluses sur la Saône	VNF	14,70				0,0 %	12,70		86,4 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	2,00	13,6 %		0,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Réparation navale (Sacha) à Arles et création d'un nouveau site de déchirage sur l'axe Rhône Saône	CNR	2,50				0,0 %	0,05		2,0 %	1,95	78,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,10	4,0 %	0,40	16,0 %		0,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Création d'équipements et de services à terre pour les transporteurs de fret et Création de postes de stationnement ou garages à bateaux et services associés	VNF	2,00		0,35	0,35	17,5 %	1,50		75,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,15	7,5 %		0,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables		Création d'équipements et de services à terre pour les transporteurs de fret et création de postes de stationnement ou garages à bateaux et services associés	CNR	9,00		2,00	2,00	22,2 %			0,0 %	4,50	50,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,45	5,0 %	1,25	13,9 %		0,0 %	-0,80	91 %	2023-2027	
Voies Navigables		Modernisation des quais publics du Rhône et de la Saône	VNF et CNR	3,30		1,00	1,00	30,3 %	0,40		12,1 %	1,25	37,9 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0,00	0,0 %		0,0 %		0,0 %	-0,65	80 %	2024-2027	
Voies Navigables		Aménagement des haltes fluviales sur la Saône (Vaise, Saint-Vincent, Saint-Antoine et Confluence)*	Sytral	3,00		0,38	0,38	12,5 %			0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	2,63	87,5 %	0,00	100 %	2023-2025	
Accompagnement de la profession et soutien à la croissance des trafics																													
Voies Navigables	VNF	Dispositifs incitatifs pour le développement du trafic et de la cale	Acteurs économiques	10,00		1,00	1,00	10,0 %		3,00	30,0 %	2,00	20,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	1,20	12,0 %	0,80	8,0 %	2,00	20,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Actions de formation du secteur fluvial	Région AURA ou autres acteurs	1,37				0,0 %	0,07		5,4 %	0,35	25,5 %		0,0 %	0,50	36,5 %		0,0 %	0,15	10,9 %	0,30	21,9 %		0,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Développement des investissements privés en bord à voie d'eau au titre du PARM (outillages et quais)	Acteurs économiques	12,50		0,50	0,50	4,0 %		3,75	30,0 %		0,0 %	1,13	9,0 %		0,0 %		0,0 %	0,50	4,0 %		0,0 %	6,62	53,0 %	0,00	100 %	2023-2027	
Voies Navigables	VNF	Développement et verdissement de la flotte financée au titre du PAMI (accroissement de la cale, remotorisations, motorisations hybrides,...)	Acteurs économiques	34,25				0,0 %		6,00	17,5 %	0,90	2,6 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	1,20	3,5 %	1,75	5,1 %	24,40	71,2 %	0,00	100 %	2023-2027	
TOTAL FLUVIAL				159,61	0	7,425	7,425	4,7 %	45,35	12,824	36,4 %	10,95	6,9 %	1,13	0,7 %	0,5	0,3 %	24	15,0 %	3,8	2,4 %	8,75	5,5 %	35,645	22,3 %	-9	94 %		
TOTAL PORTUAIRE et FLUVIAL				300,94	20	34	54	17,9 %	46	12,824	19,5 %	35,7	11,9 %	3,9	1,3 %	4,2	1,4 %	24	8,0 %	8,45	2,8 %	10,0	3,3 %	75,94	25,2 %	-26	91 %		

Intitulé de l'opération		Précisions sur les opérations et projets Et commentaires		Objectifs du volet 2 transport fluvial du plan Rhône Saône 2021-2027 1-développer le secteur fluvial et améliorer l'ancrage territorial (gouvernance, promotion, prospection, innovations, formation, foncier) 2-moderniser les infrastructures fluviales et multimodales 3-accompagner la transition énergétique, écologique, numérique du transport fluvial et des ports	
MeRS : actions transversales d'études et constitution d'un fonds d'intervention foncière P1*	- Appel technique à la définition d'une structure d'union des acteurs portuaires (MeRS/création d'un ensemble fluvio-maritime). Exemples d'actions : schéma directeur de l'axe, catalogue foncier, étude de potentiel conteurs notamment au port de Valence, étude de reconversion du site de Berre /Lyondeilbasel, aide au développement des filières fluviales (études, petits investissements), diagnostics d'écologie industrielle, convention zone d'échange à Fos, déploiement du SI C15 et d'un SI de gestion des escales fluviales etc. - Conventioen foncière en fonction des résultats du schéma directeur (potentiel identifié : Pagny, Macon, Chalon, Loire sur Rhone, Salaise, Valence, Arles, Fos, Laudun l'ardoise etc.)			01, 03	
MeRS : actions transversales d'études et constitution d'un fonds d'intervention foncière P2*	- Item ligne ci-dessus. Phase 2 des actions MeRS. Cofinancements à définir à la revoyure du CPIER en 2025			01, 03	
Qualité de l'air et transition énergétique (stations d'avitaillement multi énergies, multi clients)*	En cours : étude de VNF avec l'IFPEN sur les besoins en nouvelles énergies de la flotte Rhône Saône à horizon 2050 (en fonction des différents systèmes propulsifs (moteur thermique, électrique ou hybride) et des vecteurs énergétiques (gaz, GTL, biocarburants, hydrogène, biogaz)). Suite à envisager : mise en place des stations d'avitaillement en fonction des besoins identifiés par l'étude VNF = station multi-énergie et multi-modes afin d'alimenter également les tracteurs ferroviaires, les engins de manutention ou les PL dans les ports. Coordination de l'implantation à assurer sur l'ensemble de l'axe : étude de l'implantation des stations d'avitaillement + travaux des stations - Constitution d'un fonds d'intervention foncière en fonction des résultats du schéma directeur (potentiel identifié : Pagny, Macon, Chalon, Loire sur Rhone, Salaise, Valence, Arles, Fos, Laudun l'ardoise etc.) - Mise en œuvre du plan d'action du schéma de développement portuaire de la Saône en région BFC finalisé en 2022. Inscription d'un volume d'opérations compatible avec le calendrier de réalisation du CPIER 2023-2027. Portage et réalisation à organiser en lien avec les procédures de clôture des contrats portuaires en cours. Projets d'infrastructures identifiés dans le schéma portuaire : - Pagny : aménagement d'une plateforme de manutention de conteneurs, aménagement d'une zone sécurisée dédiée aux matières dangereuses, aménagement d'une zone d'emportage de conteneurs, extension du quai public et création d'un nouveau quai fluvial en fonction de l'installation de nouveaux prospects - Chalon : extension du terminal à conteneurs (plateformes de manutention, voies ferrées, quai) → objectif : faire de Chalon un hub logistique régional - Macon : allongement du quai public et extension des voies ferrées Le taux de cofinancement de la région BFC de 32,5% à un taux plafond, ce qui signifie que le taux réel sera défini lors de l'examen de chaque dossier. Dans colonne « autres » : 1,6M€ de participation pour les exploitants portuaires			03	
Ports de Bourgogne-Franche-Comté Modernisation des capacités de traitement de la plateforme de Pagny - Création d'un hub trimodal sur le port de Chalon - Modernisation de la plateforme de Mâcon	Réfection de la plateforme de manutention, amélioration du rejet et du traitement des eaux usées et pluviales du port = Phase 1 du projet. Opération prioritaire car structurelle pour le port qui a subi plusieurs foyts sur son quai. Modernisation/extension du port et implantation de nouveaux prospects avec aménagements des sites = Phase 2 Dans colonne « autres » : 1,6M€ de participation par l'exploitant			02	
Port de Villefranche-sur-Saône	- Travaux portés par le futur exploitant dans le cadre du renouvellement de la sous concession des terminaux à conteneurs du port de Lyon : projet T2 pour optimiser l'activité conteneur sur un unique terminal. Coût estimatif de 40M€. Financement du futur exploitant (estimé à 23M€) intégré dans la colonne « autres financeurs ». Une subvention maximum de la CNR de 11M€ est intégrée dans le plan de financement. Des subventions de l'Etat sont également prévues et pourront être mobilisées en fonction des projets qui seront présentés par le nouvel exploitant. Les financements publics de l'Etat devront être conformes au régime d'aide d'Etat sur les investissements dans les ports (dont superstructures déduites de l'assiette de subvention Etat) - Projets du port hors sous-concession portuaire (4M€) : création d'une voie ferrée électrifiée longue de 850 m sur le faisceau ferroviaire du port, réaménagement des voies routières de circulation et d'accès (dont porte de Gerland), revamping des portiques (hors financements Etat car hors régime d'aide d'Etat), embranchement ferroviaire et apportement fluvial de l'UTVE (études MOE et 1er travail) et projets de réaménagement des accès aux portes de Gerland et Saint-Fons. La Métropole de Lyon cofinancera les études pour les embranchements ferroviaires et fluviaux de l'UTVE pour un montant de 75 000€ ainsi que l'étude de réaménagement de la porte de Saint-Fons (indiquée dans la colonne « autres financeurs »).			02, 03	
Port de Lyon	- Raccordement sud du faisceau ferroviaire du port au réseau ferré national et extension du faisceau (partie non engagée au précédent CPIER) estimé à 12M€. CNR a sollicité une demande de cofinancement au titre du Fonds de Transition Juste à hauteur de 5,6M€ (intégrée dans la colonne « autres financeurs »). Le reste de l'opération sera cofinancé par la CNR et l'Etat. - Aménagement dans le cadre de la ZAC Inspira dont l'avenue du Port - Travaux par le futur exploitant dans le cadre du renouvellement de la sous concession du port public (Montant estimé de 6M€): investissements nécessaires au développement de l'activité concédée et à l'aménagement d'une plateforme complémentaire de 3,6 hectares. Les montants d'investissements totaux et la contribution de CNR ne seront connus que fin 2023 à la remise des offres. Une subvention maximale de la CNR de 1M€ est intégrée dans le plan de financement. Des subventions de l'Etat sont également prévues et pourront être mobilisées en fonction des projets qui seront présentés par le nouvel exploitant. Les financements publics de l'Etat devront être conformes au régime d'aide d'Etat sur les investissements dans les ports (dont superstructures déduites de l'assiette de subvention Etat). Financement du futur exploitant intégré dans la colonne « autres financeurs ».			02, 03	
Port de Salaise-Sablons / Inspira	Dans le cadre du renouvellement de la sous concession du port public, le sous concessionnaire portera les investissements nécessaires au développement de l'activité concédée (Montant estimatif et provisoire : 6M€). Les montants d'investissements totaux et la contribution de CNR ne seront connus que fin 2023 à la remise des offres. Financement du futur exploitant intégré dans « autres financeurs ». Une subvention maximale de la CNR de 1M€ est intégrée dans le plan de financement. Des subventions de l'Etat sont également prévues et pourront être mobilisées en fonction des projets qui seront présentés par le nouvel exploitant. Les financements publics de l'Etat devront être conformes au régime d'aide d'Etat sur les investissements dans les ports (dont superstructures déduites de l'assiette de subvention Etat). Financement du futur exploitant intégré dans la colonne « autres financeurs ».			02, 03	
Port de Portes les Valence	Port d'Arles : Dans le cadre du renouvellement de la sous concession du port public (en cours), le sous-concessionnaire portera les investissements nécessaires au développement de l'activité portuaire (dont le cas échéant le renforcement de la dessert ferroviaire interne et l'aménagement d'une plateforme complémentaire de 1,8 hectares (montant estimatif et provisoire de 6M€)). Les montants d'investissements totaux et la contribution de CNR ne seront connus que fin 2023 à la remise des offres). Une subvention maximale de la CNR de 1M€ est intégrée dans le plan de financement. Des subventions de l'Etat sont également prévues et pourront être mobilisées en fonction des projets qui seront présentés par le nouvel exploitant. Les financements publics de l'Etat devront être conformes au régime d'aide d'Etat sur les investissements dans les ports (dont superstructures déduites de l'assiette de subvention Etat). Financement du futur exploitant intégré dans la colonne « autres financeurs ». Création d'une 4ème voie ferrée sur le faisceau interne du port et d'un écran antibruit -> opération engagée sur le CPIER 2015-2022			02, 03	
Sites industriels-portuaires du Rhône hors sous-concessions portuaires publiques (dont sites du schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence et du schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridional...)	Exemples de sites : Salaise Serezin Terray, Loire Saint-Romain, Bourg les Valence, Montélimar, Bollène, Mondragon, Laudun L'ardoise, Avignon le Pontet, Avignon Courtine, Tarascon, Beaucaire Exemples de projets : - Loire sur Rhone : Appel à projets lancés dont reconfiguration d'envergure avec un AAP de 11ha sur 2 parcelles → prévoir travaux de création de voiries d'accès au foncier, réflexions en cours sur l'extension et l'aménagement de la parcelle de 14ha au nord du site portuaire - Laudun L'ardoise : étude prospective des trafics potentiels et d'aménagement lancée sur le site - Avignon Le Pontet : Travaux de rénovation estacade. Prévoir investissements le Pontet hors sous-concession (terrain Total) : aménagement plateforme et quai - Avignon Courtine : Aménagement et développement d'une 1ère tranche de la plateforme fluviale. Aménagements liés à une implantation de logistique urbaine fluviale à Avignon Courtine, sur la période 2027-2032 (études)			02, 03	
Développement de la multimodalité – Report modal fluvial Interface fluviale sur les terminaux à conteneurs de Fos (volet fluvial de l'interface)	Projet d'extension du quai du terminal à conteneurs de Fos (Fos2KL) pour améliorer les capacités d'accueil et de manutention des barges et résorber les problèmes actuels de fiabilité des services fluviaux de conteneurs sur l'axe : études et lancement des premiers marchés de travaux - Déploiement d'un logiciel de gestion des escales fluviales, projet identifié à l'occasion de l'étude d'optimisation des barges à Fos. Un tel outil permettra d'améliorer la fluidité des escales sur les terminaux maritimes et de passer ainsi d'une logique d'exploitation relativement artisanale (téléphone) à une dynamique d'industrialisation du processus de gestion des escales fluviales. - Dans colonne « autres » participation du MOA, le GPFM=2M€			02, 03	
Port sec : Aménagement d'un chantier de massification dans l'est lyonnais*	Priorité identifiée dans le rapport de mission MeRS : création d'un nouveau chantier de transport combiné rail/route dans l'est lyonnais en lien avec les grands projets ferroviaires lyonnais (CPAL, accès Lyon-Turin, nouveau franchissement du Rhône, etc.) afin de développer le report modal ferroviaire. La Métropole de Lyon participera au cofinancement des études à hauteur de 13,5 M€.			02	
à niveau des ouvrages et cours d'eau					
Modernisation des écluses et barrages de la Saône à grand gabarit (Pagny, Charnay,Dracé, Couzon , Ormes)	VNF : importante maintenance sur 10 ouvrages (barrages/écluses) 8 en AURA et 2 en BFC (clapets des barrages, verrous)			02	
Modernisation et restauration (gestion sédimentaire et confortement des berges) du canal du Rhône à Sète	Proposition de plan de financement sur la base du principe de financement acté à l'occasion du COPIL du 19 mai 2022, présidé par le préfet d'Occitanie en présence de la Région Occitanie et de VNF : cofinancement paritaire entre VNF et la Région Occitanie sur la totalité du CPIER Rhône-Saône 2021-2027. Le mandat 2023-2027 prend en compte les sommes déjà engagées par les partenaires dans le cadre du mandat complémentaire 2021-2022 (actions urgentes prises en charge à hauteur de 5,35M€ par VNF et 1,012M€ pour la Région Occitanie). Opération sous MOA VNF sauf casier de dragage du port de Sète sous MOA Région Occitanie (7M€ de coût). Colonne autres financeurs : inclut la participation des départements (Gard et Hérault) et les cofinancements à rechercher notamment auprès de l'Union européenne (nouvelle candidature à l'AAP MIE à prévoir pour les travaux). La participation du CD Gard pourrait s'élever à 1 425 000€ sous réserve de confirmation.			02	
Etudes et travaux pour le développement du report modal maritime-fluvial sur les canaux entre Martigues et Marignane*	Actions issues des conclusions du schéma de développement des ports fret du Rhône méridional réalisé en 2023. Des potentialités de trafics, report modal de la route vers le transport fluvial, ont été identifiées au sud de l'étang de Berre avec des chargeurs du BTP et des exploitants de carrières. Les enjeux doivent être précisés pour déterminer précisément les opportunités puis identifier, en fonction, les besoins de travaux (dragage, nouvelle estacade, réfection de berges...) : cette ligne de financement vise à financer les études et les travaux nécessaires à ces projets.			02	
de l'offre de services aux navigateurs					
Gestion centralisée du trafic et téléconduite des écluses sur la Saône	Mise en place du PCC (Poste de commande Centralisé) Cofinancement FEDER/POI+ autres cofinancements seront recherchés auprès des collectivités. Mise en service prévue en 2027.			03	
Réparation navale (Sacha) à Arles et création d'un nouveau site de déchargement sur l'axe Rhône Saône	- site de SASHA : création d'un poste d'attente à l'aval du site de la SACHA (et déplacement de 4 épaves) Nouvelle installation électrique pour évolution de puissance / étude d'optimisation du traitement des eaux industrielles et incendies - étude d'opportunité d'un nouveau site de déchargement sur l'axe (cofinancement de VNF)			01	
Création d'équipements et de services à terre pour les transporteurs de fret et création de postes de stationnement ou garages à bateaux et services associés	- Mise en œuvre du schéma des stationnements et services à terre réalisé par VNF et la CNR en 2020. - Services à terre : branchement à quai, recharge électrique, alimentation en eau, station de vidange des eaux usées des bateaux, système de récupération des déchets... - Besoins en postes de stationnement pour nuit et journée et postes d'attente/garage d'écluses pour la nuit avec services associés (apportement, passerelles, débarcadère à véhicules et services à terre (eau, électricité, avitaillement...) - Besoin important, demande forte des navigateurs. Potentiels nombreux projets sur 2023-2032. Sites envisagés : Fleuryville, Villefranche (300€), Lyon (2025-2027)quai Alterna en face de Rambaud			02, 03	
Création d'équipements et de services à terre pour les transporteurs de fret et création de postes de stationnement ou garages à bateaux et services associés	Mise en œuvre du schéma des stationnements et services à terre réalisé par VNF et la CNR en 2020 - Services à terre : branchement à quai, recharge électrique, alimentation en eau, station de vidange des eaux usées des bateaux, système de récupération des déchets... - Besoins en postes de stationnement pour nuit et journée et postes d'attente/garage d'écluses pour la nuit avec services associés (apportement, passerelles, débarcadère à véhicules et services à terre (eau, électricité, avitaillement...) CNR : étude en cours pour création/aménagement de 8 nouvelles places de stationnement. Opération identifiée et engagée : la requalification de la façade fluviale du Port Saint-Louis, 1ère porte d'entrée sur le bassin fluvial Rhône Saône (hors passage GPFM) + rénovation des quais et installation de services à terre (études et travaux estimés à 4M€)			02, 03	
Modernisation des quais publics du Rhône et de la Saône	Pour la CNR, quais concernés : quais Rhône 3 au Port de Lyon, le quai de Montélimar et le quai de Beaucaire (1,2M€) pour un coût de 2,5M€. Quais VNF concernés (notamment par les projets de logistique urbaine fluviale) : préserver les quais existants (réfection des quais et accès Arloing et Fulchiron), développer et faire émerger des quais dédiés / mixtes avec potentiellement la création d'un ponton / plateforme sur le quai Augagneu			02, 03	
Aménagement des haltes fluviales sur la Saône (Vaise, Saint-Vincent, Saint-Antoine et Confiance)*	Aménagement des 4 haltes fluviales pour la mise en place d'une première ligne de navettes fluviales TCL sur la Saône par Sytral Mobilités. Les aménagements doivent notamment permettre : - l'accostage / amarrage des navettes sur des pontons (existants et/ou à créer et/ou à remplacer) ou directement à quai suivant la configuration de chaque site (notamment remplacement de 30m du ponton existant à Vaise Industrie, création d'un ponton flottant dans l'encoche du quai Saint Antoine, remplacement du ponton existant pour la halte confiance et mise en œuvre d'un ponton de 100m pour le remisage des navettes dans la darse confience) - un accès PMR via des passerelles d'accès, pendant les périodes d'exploitation des bateaux - l'attente des usagers dans des abris dédiés - le rechargement électrique des bateaux Financement du Sytral et de la Métropole dans la colonne « autres financeurs »				
refosition et soutien à la croissance des trafics	Volet A et B du PARM, Régime RDI, aides financières à la boîte/manutention, développement de la cale du bassin, transfert de bateaux...				
Dispositifs incitatifs pour le développement du trafic et de la cale				01,03	
Actions de formation du secteur fluvial	Bateau école du lycée des Catalins à Montélimar (rétrofit H2 +rallonge de la région PACA pour le financement de la construction, réaménagement extension de l'appontement d'Ancône), outils pédagogiques dont simulateur de navigation etc.			01	
Développement des investissements privés en bord à voie d'eau au titre du PARM (outillages et quais)	Volet C du PARM taux de financement VNF de 25 à 50 %			02	
Développement et verdissement de la flotte financée au titre du PAMI (accroissement de la cale, remotorisations, motorisations hybrides,...)	PAMI = soutien auxtransporteurs, maximum 40 % de fonds publics.			03	
TOTAL FLUVIAL					
OTAL PORTUAIRE et FLUVIAL					